Foucault - « Qu'est-ce qu'un auteur ? » (1969)

Benjamin Ganne

Le présent article vise à éclairer les principaux enjeux présentés par Foucault dans la conférence prononcée pour la première fois en 1969 : « Qu'est-ce qu'un auteur ? ». Après avoir clarifié le contexte de sa réflexion, nous proposons une lecture suivie du texte de la conférence, mettant en lumière les sous-textes (dont la confrontation avec Derrida sur la question de l'écriture) qui s'y jouent. Nous proposons finalement d'évaluer les enjeux politiques et pratiques qui découlent des thèses avancées par Foucault, notamment en nous appuyant sur le travail d'Érik Bordeleau, Foucault anonymat. Cette contribution permet d'éclairer les liens qui unissent les travaux théoriques de Foucault à ses engagements politiques.

Mots-clés : Fonction-auteur, autorité, Foucault, Derrida, poststructuralisme

Introduction

Depuis la mort de Foucault en 1984, nombreuses sont les publications visant à déterminer le sens de sa démarche. Partagée entre différents champs disciplinaires, la réception de l'œuvre de Foucault présente aujourd'hui un caractère hétéroclite, tant et si bien qu'on peine à saisir la cohérence d'ensemble qui traverse son œuvre. Il faut reconnaître que la richesse et la pluralité des thèmes abordés par Foucault contribuent à la difficulté de cette tâche. Néanmoins, une dimension dont on a fait peu de cas est l'articulation profonde qui unit les travaux théoriques de Foucault à ses engagements politiques. Le présent article vise à retracer cette cohérence en partant d'une conférence prononcée par Foucault en 1969 au Collège de France : « Qu'est-ce qu'un auteur ? »[1]. Notre pari est que l'on peut déceler une continuité entre les réflexions développées dans cette conférence et la pratique de l'effacement de la subjectivité dans le champ politique. Après avoir exposé en détail le texte et les sous-textes de la conférence, nous tenterons, en nous appuyant sur la lecture que propose Érik Bordeleau dans *Foucault anonymat*, de mettre en lumière cette continuité entre théorie et pratique. Ouvrir le champ des études foucaldiennes sur cette question du rapport théorie/pratique constitue à nos yeux une exigence de fidélité à l'esprit de l'œuvre de Foucault. Cette dernière a en effet toujours eu vocation à bouleverser la stabilité des divisions disciplinaires et à politiser les enjeux en apparence les plus abstraits et théoriques.

Le structuralisme comme point de départ ; l'historicisation du transcendantal ; l'insuffisance dans *Les mots et les choses*

Le point de départ de notre interrogation est le suivant : dans « Qu'est-ce qu'un auteur ? », Foucault tente de corriger une insuffisance qu'il a lui-même notée quant à l'usage du concept d'auteur dans son œuvre jusqu'alors. Ce thème n'apparaît pas sans raison dans le travail de Foucault. En effet, le paysage intellectuel de l'après-mai 68 est fortement

[1] Comme il fait référence directe au concept tel qu'utilisé par Michel Foucault, le mot auteur sera maintenu dans forme originale tout au long du texte.

marqué par un mouvement auquel on a longtemps rapproché Foucault : le structuralisme. Le structuralisme se caractérise par un glissement du regard théorique vers une insistance sur le langage comme médiation première du rapport au monde. C'est ainsi que la linguistique structurale de Saussure se distancie de l'idée d'un langage fondé sur l'expression subjective et naturelle d'un sens identique pour analyser la structure du langage à partir du tissu des différences formelles qui le composent. Ainsi, le langage se comprend, pour le structuralisme, à partir de deux principes. D'une part, l'arbitraire du signe, qui désigne la déconnexion entre les signes et leur référent et qui signifie qu'il n'y a aucune relation naturelle entre le son d'un mot et sa référence. D'autre part, la valeur de différence, qui implique que la formation du sens d'un terme est fonction de ses différences avec d'autres termes : ainsi, un signe comme « bien » se comprend, notamment, par son opposition à « mal ». En ce sens, le structuralisme s'incarne avant tout par la reconnaissance du caractère *institué* des formations sociales : le langage n'est rien de naturel, mais il forme au contraire une « convention », c'est un produit de la culture. Cette reconnaissance de la dimension culturelle et non-naturelle, c'est-à-dire du caractère « acquis » des formations sociales a longtemps été au centre des travaux de Foucault. Et pour cause : dès l'*Histoire de la folie*, il s'agit de montrer que la science produit son objet et que celui-ci n'est pas donné par nature.

Le rapprochement de l'œuvre de Foucault avec le structuralisme, par ailleurs sujet à nuances, se manifeste d'abord sur le plan méthodologique et polémique. C'est en dialoguant avec une autre tradition très présente dans le milieu intellectuel français que Foucault en est passé par le structuralisme : la phénoménologie husserlienne. Comprise comme idéalisme transcendantal, cette tradition met au cœur de ses préoccupations théoriques la subjectivité : pour Husserl en effet l'activité du sujet est constituante de l'objectivité. Cette tradition philosophique subjectiviste est un legs qui traverse l'histoire de la philosophie : on peut déjà la retrouver dans la démarche des *Méditations métaphysiques* de Descartes, en passant par la *Critique de la raison pure* de Kant, mais surtout, elle se prolonge et trouve donc sa formulation la plus avancée dans la phénoménologie de Husserl, qui parlait d'ailleurs de

« néocartésianisme » pour définir son approche (1991 : 1). La démarche transcendantale se caractérise par la nécessité de reconduire toute apparition objective (par exemple la chaise) aux prestations et aux structures de la subjectivité. Ainsi, pour Kant, la causalité n'est pas un phénomène « objectif » au sens où elle serait une structure propre à l'objet, mais elle est une structure de l'entendement du sujet qui rend l'expérience intelligible en formant le matériau sensible de façon à lui donner une cohérence. C'est en quelque sorte en radicalisant cette tradition que Foucault va développer son approche philosophique, notamment en affirmant que la démarche transcendantale est elle-même adossée à des institutions historiques : Foucault va en quelque sorte historiciser le transcendantal. C'est ce geste théorique qu'il va finir par thématiser comme « archéologie ».

Dans la conférence intitulée « Qu'est-ce qu'un auteur ? », Foucault opère une conversion du regard en interrogeant l'activité constituante du sujet dans son rapport à l'œuvre. Ainsi, plutôt que de comprendre l'œuvre à partir de la subjectivité, comme production issue d'un sujet autonome, Foucault tente de comprendre l'auteur comme *fonction du discours*. Autrement dit, les enjeux soulevés par cette conférence concernent l'auteur non pas en tant que sujet biographique ou sociologique, mais comme production d'un régime historiquement situé du discours. C'est donc l'auteur qui est produit par son discours, ou plutôt, par la forme que prend le discours à son époque. L'enjeu d'un tel renversement est le suivant : la figure du sujet, qui « fonde » l'appropriation par l'auteur, n'est plus primaire, mais s'inscrit comme « effet » par rapport à un processus historique d'assignation au sein des formes du discours. La thèse peut ainsi être résumée comme suit : l'auteur est une fonction du discours et il joue un rôle dans une époque où la visée des pratiques discursives est de modérer la « prolifération cancérisante » du sens. On peut donc dire que dans l'*épistémè* – comme régime historiquement situé de la distribution des savoirs et des pouvoirs – dont Foucault fait ici la description, ce qui compte, c'est d'être économe (1969 : 1610). On verra que cette injonction se comprend à l'aune d'un souci, celui d'assigner une origine au texte, une origine *responsable* du texte.

La conférence s'ouvre sur l'aveu d'une hantise : celle du maître de Foucault, Jean Hyppolite, décédé depuis peu en 1969. Foucault souligne que la « présence » de cet absent en lui agit comme la condition de son discours, mais il remarque immédiatement qu'en vérité l'absence forme la condition de *tout discours :* « l'absence est le premier lieu du discours » – notant d'emblée le rôle de suppléance accordé à tout signe, qui prend la place de la chose en son absence (1969 : 1259). Avant d'entrer au cœur de son propos, Foucault tente de rectifier ce qui, dans *Les mots et les choses*, avait constitué à ses yeux une insuffisance. L'archéologie des formes du discours qui constitue la matrice classificatrice de l'*épistémè* occidentale référait à des catégories « discursives » : économie politique, histoire naturelle, etc. L'ordre du Même décrit dans *Les mots et les choses* était l'ordre des formes de discours. Pourtant, remarque Foucault, l'usage de noms d'auteurs (Buffon, Ricardo, Cuvier, Darwin, Marx, etc.) était abondant, sans jamais être tout à fait justifié. L'enjeu de l'archéologie du Même, *Les mots et les choses*, était, en effet, de décrire les règles de formations des pratiques discursives sans référer à un « vouloir-dire » des auteurs et sans s'attarder à les décrire : bref, Foucault visait avant tout à soulever leur *épistémè* commune, à travers les dissensus interprétatifs et les débats qui les opposaient à l'époque. Le problème de l'usage des noms d'auteurs demeure pourtant : il aurait fallu s'en justifier. C'est ce que Foucault va tenter de faire à partir de l'analyse du rapport auteur-texte (et donc depuis un concept d'« auteur » centré sur la production littéraire et théorique, laissant de côté la production artistique).

L'effacement ou la « mort de l'auteur » : l'internalisation, le tournant du signifiant, l'écriture et la mort

D'abord l'écriture se disjoint de sa fonction « expressive ». Autrement dit, c'est, suivant le tournant littéraire qui accorde aux jeux du signifiant une place centrale, un recentrement de la pratique sur le signifiant et, pour ainsi dire, sur la « texture » du langage. L'écriture n'est plus ce qui vise un signifié, un contenu externe à l'œuvre (la « vie »), mais le jeu de transgression qui rend indifférentes les catégories « externe » et « interne » : l'écriture « n'est référée qu'à elle-même, et pourtant, elle n'est

pas prise dans la forme de l'intériorité ; elle s'identifie à sa propre extériorité déployée » (Foucault, 1969 : 1261). L'espace de l'écriture est l'espace du signifiant, de la face matérielle du signe, qui porte en lui des potentialités propres, indépendamment d'une référence au « réel ». La poésie de Mallarmé anticipe selon Foucault ce tournant : on y trouve un travail sur le signifiant lui-même, mais également sur l'espacement qui joue dans la formation de la signification comme « en creux ». Dans une telle configuration du discours, dans une telle topo-graphie, le sujet écrivant « ne cesse de disparaître » (Foucault, 1969 : 1261). Pour comprendre cette affirmation, il est utile de se référer à l'amitié tant personnelle qu'intellectuelle qui unissait Foucault à Maurice Blanchot, lequel plaçait au centre de sa pratique littéraire la mort de l'auteur. Ce dernier a en effet thématisé le passage grammatical de la subjectivité du « je » à l'anonymat du « il » (Bordeleau, 2012 : 43).

La seconde dimension abordée par Foucault concerne le rapprochement de l'écriture avec l'expérience de la mort. Cette relation fait toutefois l'objet d'une analyse qui rend visible le renversement des rapports établis jusqu'alors, c'est-à-dire depuis l'Antiquité, entre ces termes. En effet, le thème du rapport entre écriture et mort n'est pas neuf. Déjà central à l'expérience de l'écriture et de la diction poétique dans la Grèce antique, ce rapprochement entre mort et écriture repose sur l'immortalisation (récit héroïque et tragique). La tradition du conte arabe, souligne Foucault, plaçait au centre de ses enjeux la question de la mort, plus précisément de l'acte de différer la mort par l'écrit : c'est ainsi que, dans les *Mille et une nuits*, le conte permet de prolonger la vie, contre la menace constante de la mort, c'est-à-dire la fin du récit. Ce qui caractérise en propre le rapport à la mort dans l'éthique contemporaine de l'écriture, c'est que celle-ci apparaît au sein de l'œuvre comme absence de la singularité du sujet écrivant *dans l'acte d'écrire même*. L'écriture est ainsi liée au « sacrifice même de la vie ; effacement volontaire qui n'a pas à être représenté dans les livres, puisqu'il est accompli dans l'existence même de l'écrivain » (Foucault, 1969 : 1261). Les écrits d'Antonin Artaud ont puissamment contribué à la réflexion de Foucault sur ce rapport. En effet, il semble possible de rapprocher ce thème de l'effacement du sujet à l'expérience de la folie. Rappelons simplement que déjà dans son article « La folie, l'absence

d'œuvre », Foucault montrait que l'expérience de la folie, de ses « traces » qui formaient la source d'une « réserve de sens », était asséchée du fait de sa capture par le savoir psychiatrique, qui dit l'essence de la folie *pour* le « fou », c'est-à-dire en son nom (signant donc à sa place) (1964 : 14). Foucault écrivait en effet que : « Depuis Freud, la folie occidentale est devenue un non-langage, parce qu'elle est devenue un langage double (langue qui n'existe que dans cette parole, parole qui ne dit que sa langue) –, c'est-à-dire une matrice du langage qui, au sens strict, ne dit rien. Pli du parlé qui est une absence d'œuvre » (Foucault, 1964 : 14). De même, dans « L'homme est-il mort ? », un article de 1966, Foucault note que « la littérature est le lieu où l'Homme ne cesse de disparaître au profit du langage » (Foucault cité dans Bordeleau, 2012 : 44). Autrement dit, l'*épistémè* contemporaine (de Foucault) est définie par cette mort de l'auteur en tant que responsable de son œuvre : cette mort peut être symbolique, comme dans l'expérience de la folie ou dans l'expérience du langage comme structure qui précède toute expression située, mais elle peut également être littérale – absence de l'auteur qui ne peut répondre de son œuvre.

Cet effacement revêt également une dimension politique : ne pas signer, c'est refuser de jouer le rôle de sujet (aux deux sens du terme, sujet et personne assujettie). Ce renversement permet en effet de rendre compte des diverses pratiques d'anonymisation, de subversion du nom d'auteur, de l'effacement de la spécificité du sujet écrivant, qui caractérise cette littérature contemporaine : « L'œuvre qui avait le devoir d'apporter l'immortalité a reçu maintenant le droit de tuer, d'être meurtrière de son auteur » (Foucault, 1969 : 1261). Cette mort de l'auteur n'est donc pas un accident fâcheux, comme dans le *Phèdre* de Platon, qui voyait dans l'écriture une orpheline qui erre sans l'assistance de son parent (le *logos* ou l'auteur, le parent du discours) et se trouve condamnée à répéter les mêmes choses. En effet, là où Platon voyait la mort dans l'écriture en tant qu'elle demeure « lettre morte » sans le secours de son auteur, c'est-à-dire signes en quête d'assistance, l'écriture contemporaine inverse ce rapport. L'écriture n'est plus simplement orpheline, elle est parricide. Or, si Foucault affirme que « la critique et la philosophie ont pris acte de cette disparition ou de cette mort de l'auteur », il nuance immédiatement cette impression (1969 : 1261). En effet, Foucault relève, comme Nietzsche

l'affirmait quant à la mort de dieu, que toutes les conséquences n'ont pas été tirées de ce constat : il signale que deux notions, l'œuvre et l'écriture, ont pris la place de l'auteur et diffèrent ainsi l'accomplissement de cet événement.

Des digues contre la mort de l'auteur : l'œuvre et l'écriture transcendantalisée

La mort de l'auteur est un événement qu'on ne peut dissocier de la « mort de l'Homme » annoncée dans *Les mots et les choses*. La critique de l'humanisme métaphysique, avec son sujet souverain et fondateur (de la vérité), se double d'une mise en cause de la place hégémonique de la philosophie et de sa prétention à être la « mère des sciences ». L'auteur, comme l'« Homme », sont des aspects d'un dispositif épistémique historiquement situé qu'il s'agit de recontextualiser, c'est-à-dire de réinsérer dans une historicité qui n'est pas celle du progrès linéaire vers la « Vérité ». On sait que la démarche de Foucault, dans sa dimension archéologique, vise à mettre en lumière les conditions de possibilité d'une époque et de ses référents quant au rapport entre sujet et vérité. Autrement dit, il s'agit pour lui de définir un « a priori historique » : « a priori » au sens de Kant, c'est-à-dire comme condition de possibilité, mais a priori historique, puisque propre à une époque déterminée. Ainsi, reprenant le criticisme kantien tout en le radicalisant, Foucault tente de montrer que les cadres qui définissent le rapport entre subjectivité et vérité sont sujets à changement d'époque (*épistémè*) en époque. Ainsi, l'« Homme », comme l'auteur, sont des figures historiquement situées qui règlent ce rapport du sujet aux possibilités de dire le vrai. L'« Homme » apparu dans l'*épistémè* moderne est ainsi devenu objet de savoir possible là où il ne l'a pas toujours été. L'auteur est lui-aussi voué à disparaître avec l'*épistémè* qui l'a rendu possible. Bref, la méthode foucaldienne remet en cause la possibilité de trouver un sujet-auteur transhistorique, dont l'essence se conserverait à travers les contingences. Mais, comme le notait Foucault, deux notions agissent comme des digues contre cet événement, retardant son accomplissement : l'œuvre et l'écriture.

L'œuvre

Commençons par l'archéologie de l'*œuvre*. Foucault remarque que cette notion, lorsqu'on l'examine de près, a fonctionné dans la constitution du champ littéraire dans une précarité étonnante : rien n'est moins évident que l'établissement de ce qu'est « l'œuvre » d'une personne. En effet, dès qu'il s'agit de circonscrire le statut d'une œuvre, de nombreuses apories font leur apparition. Est-ce que toute forme d'objectivation ou d'expression est une œuvre ? On concède que les œuvres publiées du vivant de l'auteur font partie du « canon », mais que faire des bouts de papier, des griffons, des notes de blanchisserie ? Allons plus loin encore : comment traiter une trace comme cette note gribouillée dans un carnet par Nietzsche, « J'ai oublié mon parapluie » (Derrida, 1978 : 121) ? Le constat qui ressort de ces apories est que « la théorie de l'œuvre n'existe pas » (Foucault, 1969 : 1263). Rien ne permet de fixer une fois pour toutes un critère qui permettrait de discriminer entre les traces de l'auteur en tant qu'auteur et les traces qui relèvent d'autre chose (futilité ou frivolité). Foucault renchérit en exemples dans lesquels la pratique éditoriale se débarrasse d'une telle critériologie, affirmant empiriquement un choix arbitraire (c'est-à-dire sans que ce choix ne soit jamais justifié théoriquement) : *Les Mille et une nuits* (sans auteur défini, étant un recueil de contes « folkloriques »), *Les Stromates* de Clément d'Alexandrie et les *Vies des philosophes illustres* de Diogène Laërce (qui est un travail doxographique, qui mêle compilation d'archives impériales et commentaires éditoriaux). Ainsi, le tournant « interne » dans l'analyse des œuvres, qui laisse de côté le problème du statut de l'écrivain·e pour se concentrer sur l'œuvre, demeure paralysé par de telles questions. Cela n'empêche pas les maisons d'édition d'effectuer, dans les faits, une discrimination au sein des écrits laissés par les auteurs : simplement, le malaise n'est jamais tout à fait écarté. L'œuvre, dans laquelle on croyait trouver un repère stabilisé qui serait à même de se substituer à l'ambiguïté de la notion d'« auteur », est finalement tout aussi difficile à définir : la totalisation d'objectivations, dans leur diversité et leur dissémination, est au moins aussi difficile que la constitution d'un auteur (d'une subjectivité) dont l'absence fonde l'identité. Et, en effet, lire un auteur et son œuvre, c'est, comme il a déjà été relevé, se confronter à son absence : l'œuvre est le produit d'un travail

éditorial effectué a posteriori au même titre que la figure de l'« auteur » est un moyen de rassurer une *volonté d'assignation* (dont il faudra préciser le sens).

L'écriture

La seconde notion, celle d'*écriture*, se substitue à celle d'auteur tout en renforçant son emprise, selon Foucault. En effet, comme nous venons de le noter, l'écriture fonctionne en quelque sorte « par l'absence » du sujet écrivant. Ici, il est explicite que c'est le travail de Derrida qui est visé par Foucault, comme va le noter Lucien Goldman dans son intervention faisant suite à la conférence[2]. Le concept d'écriture est en effet central au travail d'une grammatologie dès les années 1960 (rappelons simplement que *L'écriture et la différence* et *De la grammatologie* ont été publiés en 1967) – Foucault et Derrida entretenaient jusqu'alors des rapports plutôt amicaux. Or, à partir de 1963 et dès la publication par Derrida de « Cogito et histoire de la folie » – qui revient sur certaines « fautes de lectures » de son maître – les dissensus et les tensions ne feront que se multiplier entre les deux collègues.

L'écriture dont parle ici Foucault n'est pas simplement le geste d'écrire lui-même, ni le vouloir-dire exprimé (objectivé), c'est « la condition en général de tout texte, la condition à la fois de l'espace où il se disperse et du temps où il se déploie » ; question transcendantale donc, c'est-à-dire qu'elle interroge les conditions de possibilité de toute

[2] « Un autre problème soulevé par Michel Foucault dans son exposé est celui de l'écriture. Je crois qu'il vaut mieux mettre un nom sur cette discussion, car je présume que nous avons tous pensé à Derrida et à son système. Nous savons que Derrida essaie – gageure qui me semble paradoxale – d'élaborer une philosophie de l'écriture tout en niant le sujet. C'est d'autant plus curieux que son concept d'écriture est, par ailleurs, très proche du concept dialectique de *praxis*. Un exemple entre autres : je ne saurais qu'être d'accord avec lui lorsqu'il nous dit que l'écriture laisse des traces qui finissent par s'effacer ; c'est la propriété de toute praxis, qu'il s'agisse de la construction d'un temple qui disparaît au bout de plusieurs siècles ou plusieurs millénaires, de l'ouverture d'une route, de la modification de son trajet ou, plus prosaïquement, de la fabrication d'une paire de saucisses qui est mangée par la suite. Mais je pense, comme Foucault, qu'il faut demander : Qui crée les traces ? Qui écrit ? », tiré de « Qu'est-ce qu'un auteur ? » (Société française de philosophie, 1969).

production scripturale (Foucault, 1969 : 1263). Cette lecture de Derrida, que Foucault vise sans le citer, peut se résumer ainsi : Foucault suspecte qu'une telle opération ne ferait que « transcendantaliser » les caractères de l'auteur. En d'autres termes, l'écriture serait élevée à sa véritable dignité, là où la tradition philosophique l'aurait rabaissée à n'être qu'un outil pour la parole : Derrida aurait voulu simplement inverser le rapport hiérarchique traditionnel entre parole et écriture, mais il aurait conservé l'idée même d'un privilège ou d'une primauté accordée à l'un des termes. Sans entrer dans les détails, on peut noter que Derrida s'est pourtant prévenu contre des lectures de ce type, qui reposent sur une inversion de la hiérarchie historiquement admise[3]. Mais Foucault va maintenir la critique, affirmant que l'écriture transcendantaliserait les caractères de l'auteur, et ce, selon deux modalités. Derrida, qui n'est pas nommé ici, rappelons-le, aurait élevé l'écriture à un motif transcendantal et aurait ainsi reconduit deux schémas traditionnels : d'une part, la modalité religieuse qui postule un sens caché, une réserve de sens ouverte à un déchiffrement infini (formant ainsi une herméneutique, au sens religieux du terme) ; et d'autre part, la modalité critique qui fait de la lecture une mise-en-lumière des impensés – et dans ce cas, le texte, qui prend la place de l'auteur, devient la source à laquelle on doit systématiquement se référer pour dire quoi que ce soit. Une telle lecture serait alors de l'ordre du commentaire et équivaudrait à compléter le texte d'un auteur par un autre texte. Or, si l'écriture fonctionne *par* l'absence de son auteur, alors, soupçonne Foucault, on fait de l'œuvre un surplus mystique distinct de l'auteur, investie d'une puissance poétique (un cas de génialité ou d'expression divine). Ainsi, la tentative d'exposer l'a priori de toute écriture soumet l'événement de la mort de l'auteur à un « verrouillage transcendantal », qui reconduit cet événement à un prolongement de l'acte traditionnel *par excellence* : le commentaire des *Écritures*. En somme, Foucault considère que la réitération du geste transcendantal, qu'il soupçonne dans la tentative de Derrida – accusé de défendre la « tradition » (philosophique) contre la contamination des champs disciplinaires – ne permet pas de penser la rupture qui s'impose à travers le signifiant de « mort de

[3] Derrida va parler à de nombreuses reprises « d'inversion et de déplacement », soulignant toujours l'insuffisance des renversements hiérarchiques unilatéraux.

l'auteur ». Contre le verrouillage, Foucault entend faire droit au vide laissé par cette disparition : « guetter les emplacements, les fonctions libres que cette disparition fait apparaître » (1969 : 1264). On sent ici que le souci premier de Foucault est celui d'une transformation des pratiques et de la libération d'un champ de conflictualité dans la sphère littéraire et philosophique.

Quel est le « nom » de l'auteur : le statut linguistique du nom d'auteur

Laissant de côté cette épineuse question du transcendantalisme, Foucault s'attarde ensuite à analyser du point de vue formel la fonction-auteur. Partant des analyses de Searle en philosophie du langage, Foucault examine ainsi les difficultés qui adviennent lorsque vient le temps de déterminer la fonction du nom d'auteur, qui semble, à première vue, fonctionner à la manière d'un nom propre. Éclairer le débat en philosophie analytique autour des notions de sens et de dénotation pourrait constituer un travail en soi, il ne s'agira donc pour nous que d'en saisir les grandes lignes.

Le premier moment de cet itinéraire sur le statut du nom d'auteur est incarné par la figure de John Stuart Mill, qui représente la théorie du nom propre-référent : sa thèse est que le nom propre désigne un objet singulier dans le monde. Le nom propre s'oppose ainsi au nom commun, qui peut avoir plusieurs référents (cheval désigne tous les chevaux). Les problèmes d'une telle théorie ont été soulignés par Gottlob Frege, pour qui le nom propre a un sens, une manière de se donner en plus de sa référence, qui est accidentelle : ainsi « Ulysse » est un nom propre qui a un sens, mais pas nécessairement de référence. En réponse à cette solution, Bertrand Russell pour qui les noms propres sont une exception de la langue, va réélaborer le problème du nom propre et lui substituer la notion de « descriptions définies », c'est-à-dire une forme d'énoncé qui détermine les conditions de description que seul un individu unique peut remplir. Pour prendre un exemple classique : « il existe un *x* tel que ce *x* est le

maître de Platon et qui était marié à Xanthippe »[4]. Le nom propre ne saurait donc être traité comme une référence directe et unique à un individu : seul un individu remplissant des conditions spécifiques pourrait être doté d'un nom propre.

Toutefois, soulève Foucault, le nom d'auteur (son exemple est Aristote) ne saurait non plus se réduire à son sens : si on découvre qu'une description change – par exemple lorsqu'on découvre qu'un texte attribué à Aristote est en fait apocryphe – le sens du nom ne change pas. Le nom propre, comme le nom d'auteur, est donc en constante oscillation entre la désignation directe et la description indirecte. Apparaît pourtant une distinction quant à la fonction du nom d'auteur. En effet, ce dernier peut être affecté dans sa *fonction* : si on doute de l'existence d'un individu appelé « Homère », c'est autre chose que de douter qu'une personne se nomme Pierre Dupont. Foucault propose donc de distinguer le nom propre du nom d'auteur en se référant à la fonction de ce dernier. Le nom d'auteur, contrairement au nom propre, occupe une fonction dans l'ordre du discours : le nom d'auteur « assure une fonction classificatoire », c'est un outil discriminant (entre ce qui appartient au Même et ce qui revient à l'Autre). Foucault souligne en outre deux fonctions supplémentaires au nom d'auteur : d'une part, il opère une « mise en rapport des textes entre eux » (par exemple, le texte d'« Aristote » se situe avant le texte d'« Isocrate ») et d'autre part, il « fonctionne pour caractériser un certain mode d'être du discours », le discours en tant qu'il *reste*, c'est-à-dire en tant qu'il est digne de passer à la postérité (1969 : 1266). La fonction-auteur est ainsi attribuée à certains textes et non à d'autres. À cette fonction classificatrice correspond un rôle d'assignation : il permet de lier ensemble, sur le plan juridique et éditorial, une personne et un corpus de textes, permettant ainsi de réguler les modes de circulation des œuvres. C'est alors que s'éclaire le sens accordé au fait d'être « économe » au sein de cette *épistémè* : il s'agit de s'assurer de la distribution de la responsabilité. Foucault ayant relevé cette dimension, il peut préciser les traits propres aux discours dotés d'auteurs.

---

[4] Pour aller plus loin, on peut consulter *Écrits de logique philosophique* de Bertrand Russell.

Les caractères du discours à auteur

Foucault se propose alors de définir ce qui distingue les discours dotés d'un auteur des discours qui en sont dépourvus. Il relève quatre caractères discriminants :

1) Les discours d'auteurs sont avant tout « objets d'appropriation ». Cette appropriation a d'abord une signification pénale : les textes ont pour ainsi dire fonctionné comme actes dont l'autorité se doit de déterminer le caractère licite ou illicite. Mais cette signification de l'appropriation textuelle a subi un glissement de sens décisif au cours des siècles, au point où il revêt aujourd'hui le sens de propriété de son auteur. Le texte signé est œuvre et constitue alors une partie de l'auteur et de sa personne. Toutefois, le premier sens de l'appropriation a laissé des traces : le rapport de l'œuvre à la transgression s'est maintenu sous une forme différente à travers l'impératif d'une littérature « dangereuse », qui se caractérise par l'expression du droit de tout dire. L'appropriation joue donc dans un double registre : assurance de la propriété par un acte d'authentification (« c'est bien son œuvre », » il est responsable des conséquences de celle-ci comme des actes de ses enfants », pourrait-on dire) et possession d'une arme politique, d'un outil transgressif, qui affirme « c'est lui l'écrivain subversif, il assume en son nom les propos irrévérencieux contenus dans ses textes ». Il y a donc un rapport décisif entre auteur et autorité : parfois l'auteur agit comme autorité sur son texte (c'est le cas chez Platon), c'est-à-dire comme parent tenu de surveiller les faits et gestes de sa création ; d'autres fois, cette responsabilité fonctionne en tant qu'opérateur d'une conviction politique, comme affirmation d'un parti-pris au « je » contre certaines autorités (Église, État, etc.).

2) La fonction-auteur est appliquée de manière différenciée selon le type de texte dont il est question : c'est ainsi que l'on constate une inversion des critères qui permettent de déterminer la validité généalogique selon qu'il s'agisse de textes à vocation scientifique ou de textes littéraires. Foucault remarque qu'à une certaine époque (en grossissant le trait, on peut dire jusqu'à l'Antiquité tardive) un texte littéraire pouvait circuler dans l'anonymat sans que cela ne pose problème, on n'exigeait pas une source unique : « leur ancienneté, vraie ou supposée, leur était

une garantie suffisante » (c'est le cas notamment des contes du folklore) ; au contraire, à cette même époque, les textes de savoir n'étaient recevables (c'est-à-dire avaient valeur de vérité dans un certain jeu de vérité) qu'à condition que leur auteur soit nommé (1969 : 1268). C'est ainsi que les traités attribués à Aristote s'ouvrent presque tous par une revue doxographique des auteurs l'ayant précédé et de leurs idées. Toutefois, à partir du XVIIe ou du XVIIIe siècle, les critères de validité des discours scientifiques vont pour ainsi dire s'inverser : un discours vaut indépendamment de son auteur. C'est que la personne de science n'est, dans cette configuration épistémique, que « porte-voix » d'un savoir qui vaut par sa simple systématicité : c'est un savoir « objectif ». Pour parler, le lexique de la phénoménologie husserlienne, le « sujet transcendantal » de la science à partir du XVIIe se caractérise par son interchangeabilité. Ses caractères individuels sont pour ainsi dire sans importance, indifférents : c'est l'appartenance des textes à un « ensemble systématique qui leur donne garantie, et non point la référence à un individu qui les a produits » (Foucault, 1969 : 1268). Le nom d'auteur devient un accident, il servira à « baptiser un théorème, une proposition » ou bien il permettra de situer les avancées de ses travaux dans un certain état de la recherche. Inversement, les textes « littéraires » vont commencer à circuler dans la mesure où il est possible de les attribuer à un auteur. Et si un texte se trouve transmis malgré tout anonymement, « le jeu est aussitôt de retrouver l'auteur. L'anonymat littéraire ne nous est pas supportable ; nous ne l'acceptons qu'à titre d'énigme » (Foucault, 1969 : 1269).

3) La fonction-auteur ne se déploie pas sur le mode de la simple attribution individuelle. Tout un travail projectif, qui passe par des processus éditoriaux, psychologiques, sociologiques, produit la figure de l'auteur, cet « être de raison », dans l'après-coup. Curieusement, souligne Foucault, ce processus d'attribution des œuvres fonctionne dans la critique littéraire contemporaine, à partir de schémas tirés, consciemment ou non, de l'exégèse chrétienne. La figure de l'auteur-créateur est en effet théologique de part en part ; elle repose sur le transfert des caractères patristiques dans un « génie » sécularisé. Reprenant saint Jérôme, la critique littéraire fait jouer un ensemble complexe de conditions qui visent à réduire l'ambiguïté qui émerge (de l'homonymie notamment), Foucault

en relève quatre. Nous nous permettons de les citer quasi intégralement. L'auteur est donc : 1. « **un certain niveau constant de valeur** (…) ; c'est un certain foyer d'expression qui, sous des formes plus ou moins achevées, se manifeste aussi bien, et avec la même valeur, dans des œuvres, dans des brouillons, dans des lettres, dans des fragments, etc. » ; 2. « **un certain champ de cohérence conceptuelle ou théorique** (…) ce qui permet de surmonter les contradictions qui peuvent se déployer dans une série de textes : il doit bien y avoir – à un certain niveau de sa pensée ou de son désir, de sa conscience ou de son inconscient – un point à partir duquel les contradictions se résolvent, les éléments incompatibles s'enchaînant finalement les uns aux autres ou s'organisant autour d'une contradiction fondamentale ou originaire. » ; 3. « **une unité stylistique** (…) le principe d'une certaine unité d'écriture – toutes les différences devant être réduites au moins par les principes de l'évolution, de la maturation ou de l'influence » ; 4. un « **moment historique défini et [le] point de rencontre d'un certain nombre d'événements** (…) c'est ce qui permet d'expliquer aussi bien la présence de certains événements dans une œuvre que leurs transformations, leurs déformations, leurs modifications diverses » (Foucault, 1969 : 1270-1271).

4) Enfin, la fonction-auteur peut être caractérisée par la relation à des marqueurs linguistiques spécifiques qui ont pour fonction de renvoyer explicitement à la figure de l'auteur (« les pronoms personnels, les adverbes de temps et de lieu, la conjugaison des verbes ») (Foucault, 1969 : 1271). Dans les romans, par exemple, la narratrice ou le narrateur ne s'identifie pas à l'auteur, mais ce dernier n'est pas non plus le sujet écrivant « réel », selon Foucault. Encore une fois l'expérience de la mort de l'auteur se manifeste en ce que sa fonction s'accomplit à travers la pluralisation des egos dans l'acte littéraire : « la fonction-auteur s'effectue dans la scission même, – dans ce partage et cette distance […]. En fait, tous les discours qui sont pourvus de la fonction-auteur comportent cette pluralité d'ego » (Foucault, 1969 : 1271-1272). L'*épistémè* que définit ici Foucault, c'est celle dans laquelle la multitude d'egos dans le discours se trouve immédiatement unifiée dans la figure fictionnelle de l'auteur. L'auteur est un rôle, une fonction sociale jouée, au sens théâtral : on assume d'être auteur en se prêtant au jeu politico-éditorial qui assure la

continuité du rapport entre auteur, œuvre et autorité, qui *assigne* l'auteur à résidence. Résumons avec Foucault :

> la fonction-auteur est liée au système juridique et institutionnel qui enserre, détermine, articule l'univers des discours ; elle ne s'exerce pas uniformément et de la même façon sur tous les discours, à toutes les époques et dans toutes les formes de civilisation ; elle n'est pas définie par l'attribution spontanée d'un discours à son producteur, mais par une série d'opérations spécifiques et complexes ; elle ne renvoie pas purement et simplement à un individu réel, elle peut donner lieu simultanément à plusieurs ego, à plusieurs positions-sujets que des classes différentes d'individus peuvent venir occuper (Foucault, 1969 : 1273).

Scientificité et fondateurs de discursivité

À ce moment du texte, Foucault soulève qu'il a restreint indûment son champ d'analyse : il n'a traité jusqu'alors que des productions littéraires, laissant de côté les autres formes de productions esthétiques. Surtout, il admet avoir laissé en suspens la question des traces « mondaines » (bout de papier, factures, listes, tableaux, monuments, signatures, etc.) et leur rapport à la fonction-auteur. On peut en effet attribuer la fonction-auteur à autre chose qu'à des textes, et certaines « œuvres » peuvent prendre des formes bien plus vagues. Foucault donne en exemple le développement de nouveaux champs discursifs ou pratiques comme les traditions du marxisme ou de la psychanalyse. Ces « auteurs » sont ce qu'il nomme les « fondateurs de discursivité ». Ces auteurs ont ceci de particulier qu'ils ne sont pas seulement les auteurs de leurs œuvres, de leurs livres. Ils ont produit quelque chose de plus : la possibilité et la règle de formation d'autres textes […] ils ont établi une possibilité indéfinie du discours » (Foucault, 1969 : 1273). Cette relation n'est pas seulement celle de l'analogie ou des rapprochements thématiques dans un champ discursif, c'est plutôt un acte fondateur qui met constamment en jeu ses productions propres et les productions qui s'inscrivent dans son sillage (pour ou contre, mais toujours « avec »). Toutefois, « l'instauration de discursivité » ne se confond pas selon Foucault avec la fondation d'une

scientificité : cette dernière suppose des productions futures homogènes au cadre général, qui peuvent donc toujours prendre l'aspect d'une partie d'un tout. En ce cas, l'acte de fondation « peut toujours être réintroduit à l'intérieur de la machinerie des transformations qui en dérivent » (Foucault, 1969 : 1275). Au contraire, les fondateurs de discursivité produisent une possibilité qui demeure « hétérogène à ses transformations ultérieures ». Pour de telles « productions », la valeur de vérité est de moindre importance, ou plutôt, elle s'oriente sur le critère de l'adéquation entre la proposition nouvelle et les textes « fondateurs ». Ainsi, alors qu'en science, c'est la validité par rapport à un champ théorique général (Newton vaut par rapport à la physique) qui importe ; pour les fondateur·rices de discursivité, c'est au contraire leur œuvre qui fait office de « patron », d'autorité symbolique. En ce sens, les fondateur·rices de discursivité forment toujours, bien qu'en creux, la pratique textuelle de leurs héritiers : ils fixent ainsi le cadre des variations significatives possibles, mais sans qu'aient été déterminés des axiomes invariants.

L'exigence d'un retour à l'*archè*

C'est ainsi que de telles pratiques discursives (marxisme, psychanalyse, phénoménologie, etc.) reposent toutes sur l'idée d'une source primaire à laquelle il faudrait sans cesse se rapporter (« l'exigence d'un "retour à l'origine" »). Ce motif se distingue des formes de revalorisation dans l'histoire des sciences, qui font apparaître le rôle occulté d'une figure par « codage rétrospectif du regard historique » (Foucault, 1969 : 1276). Foucault avance que l'exigence d'un « retour à l'origine » implique nécessairement le schéma de l'oubli, d'un oubli constitutif, inhérent à l'acte instaurateur. On doit donc « retourner à la chose même » (motif phénoménologique s'il en est) afin de lever cet oubli. Mais le retour se fait nécessité aussi en tant que la lecture, identifiée ici au commentaire, doit faire apparaître ce qui devait être oublié, ce qui manquait au texte. Le motif du retour à l'origine et l'exigence de compléter par des actes nouveaux l'instauration discursive vont de pair. On oscille donc entre deux attitudes de lecture, deux expériences de lecture : soit on affirme que « tout était là » (comme certains pourraient affirmer que « Marx avait tout

compris ») ; soit on suppose au contraire que l'essentiel se trouvait entre les lignes, que « ça y était », mais qu'il fallait le dévoiler, le décrypter.

Derrida/Foucault : auteur et signature

On trouve ici un motif qui va rapprocher curieusement Derrida et Foucault. Foucault s'est en effet efforcé de mettre en doute l'approche grammatologique (notamment à travers la critique du motif de l'écriture qui « transcendantalise » les caractères de l'auteur, comme nous l'avons rappelé), mais ici les deux personnages identifient le même problème à partir de points de départ distincts. Les rapprochements ne sont pas artificiels : on voit que pour l'un et l'autre, le « retour au texte » n'est pas un supplément accidentel. Ou plutôt, pour Derrida, la lecture dont parle Foucault est bien un supplément, mais c'est une « prothèse d'origine » (*Le monolinguisme de l'autre*) : un supplément qui s'ajoute à une chose qui n'a jamais été pleine, qui était déjà dans l'appel de supplément, dans l'appel de note, de commentaire, etc. Foucault a en effet écrit : « le retour n'est pas un supplément historique qui viendrait s'ajouter à la discursivité elle-même et la redoublerait d'un ornement qui après tout n'est pas essentiel ; il est un travail effectif et nécessaire de transformation de la discursivité elle-même » (1969 : 1277). Ainsi, si je relis Newton, je peux soulever une dimension occultée de son œuvre, mais cette transformation n'affectera que l'histoire des sciences, la physique elle-même demeura la même. Cet ajout demeure donc purement historiographique. Au contraire, une relecture de Marx, telle celle de Derrida dans son *Spectres de Marx*, permet de réorienter un champ discursif sur des aspects méprisés, voire oubliés de son œuvre : en l'occurrence, l'introduction de questions liées au caractère sensible-suprasensible de la valeur, aux effets de spectralisation du capital, à l'héritage, qui étaient toutes « en filigrane » chez Marx, a permis d'ouvrir la tradition marxiste, qui s'était engluée dans une orthodoxie quant à la notion de matérialisme dialectique (que Marx n'a jamais utilisée), confondant le matérialisme comme doctrine ontologique (« tout est matière ») et le matérialisme comme reconduction de toute production idéologique, spirituelle (idéelle) aux pratiques du corps social. Foucault ajoute que les retours se font ainsi « vers une sorte de couture

énigmatique de l'œuvre et de l'auteur », l'auteur fonctionnant comme balise pour les développements futurs du champ discursif (1969 : 1277). Le rapprochement entre Derrida et Foucault se précise encore davantage si on note qu'ils tendent à rapprocher la philosophie de l'acte littéraire : la figure de l'auteur y joue en effet le rôle opposé à celui de la science[5], où le jeu de vérité ne tolère pas que le sujet soit autre chose que sujet de la science : distant, objectif, neutre, désintéressé, *théorique*, pur spectateur des phénomènes. C'est l'ambiguïté de cette possibilité ouverte par l'écriture dans le jeu théorique que Derrida problématise.

En somme, c'est dans une proximité étonnante que Foucault et Derrida mettent en question la figure du sujet et son inscription dans les jeux de langage. La question de la signature va en effet jouer un rôle déterminant dans la pensée de Derrida à partir de *Signature, événement, contexte* en 1971. Les remarques de Foucault sur les auteurs de discursivité rejoignent celles de Derrida lorsqu'il pense le jeu de la signature et de la contre-signature. En outre, l'un et l'autre vont mettre en lumière le rapport entre extériorisation, mise-en-œuvre, et mort.

Avant de conclure cette discussion relative à la fondation de discursivité, il semble nécessaire d'interpréter la nécessité de ce détour dans l'exposé de Foucault. Pourquoi en effet mettre en lumière ce type unique d'autorat ? On peut soumettre l'hypothèse selon laquelle Foucault est ici encore en train d'élaborer une compréhension de l'*épistémè* qui lui est contemporaine. On peut même aller jusqu'à affirmer que Foucault est en train de faire la théorie de sa pratique. Ne peut-on pas comprendre Foucault à partir de cette nouvelle catégorie, celle de fondateur·rice de discursivité? Il semble en effet que le foisonnement des travaux qui s'inscrivent dans le sillage de ceux de Foucault entretient précisément ce double rapport : Foucault n'est pas seulement auteur de son œuvre, il est auteur d'un champ de problématisation. Son œuvre, peut-être plus que

[5] On peut d'ailleurs se demander si aujourd'hui la philosophie, dans son intégration à la machine éditoriale académique, n'a pas rejoint la science. Aujourd'hui, le nom du·de la philosophe importe peu, en tant qu'historien·ne de la philosophie, le·la *scholar* se considère comme un ajout quantitatif dans l'océan du monde scientifique, sa subjectivité est quelque chose qu'il·elle laisse à la porte lorsqu'il·elle prétend pour restituer « objectivement » le *logos* des maîtres.

toute autre dans le champ de la pensée française contemporaine, est motivée par ce droit de réponse non seulement suggéré, mais imposé par son travail. Il n'est donc pas surprenant que Foucault ait de tout temps été « inassignable », puisque son œuvre avait justement vocation à éviter toute inscription dans un champ de savoir préétabli. C'est pourquoi il ne peut être strictement défini comme chercheur de telle ou telle discipline : Foucault est proprement illisible si l'on en fait un « moment » de telle ou telle discipline (qu'il s'agisse de la sociologie, de la philosophie, de l'histoire, etc.). C'est plutôt en tant qu'il ouvre à une réévaluation radicale de la division du travail intellectuel que Foucault peut aujourd'hui nous intéresser.

L'analyse de la fonction-auteur forme ainsi un nouvel espace de recherche dont il serait vain de tenter de la subsumer sous une discipline ou une autre. Il faut en particulier se retenir de faire de Foucault un philosophe dans la mesure où la prétention métacritique de la philosophie – sa prétention à déterminer les critères distinctifs des champs disciplinaires, comme un « métadiscours » – est justement mise en cause par les avancées des disciplines supposées « inférieures ». Disons-le clairement : pour Foucault, la métaphore de l'arbre de la science est révolue ; la philosophie ne peut plus trôner en mère des sciences, elle doit se laisser reconfigurer par les transformations qui affectent le champ du discours en général. C'est peut-être à ce niveau que le véritable lieu de litige entre Foucault et Derrida apparaît : Foucault refuse catégoriquement de traiter le discours philosophique autrement que comme une « archive » *parmi d'autres*, là où Derrida en fait l'archive par excellence, qui cumule aussi bien la fonction de directrice des sciences (rappelons qu'archive provient de *archè*, pouvoir ou autorité) et de marqueur de la continuité historique du « projet de la science » (au sens où la philosophie se maintient « une » à travers les changements d'*épistémè*)[6]. Quoi qu'il en soit, Foucault, en explorant cette

[6] Il faut toutefois modérer ce constat en soulignant que le travail de Derrida fait justement droit à ces transformations de l'activité philosophique, notamment lorsqu'il souligne ce que les nouveaux « champs de savoirs » tels que la biologie génétique ou la cybernétique – sciences indissociables de la compréhension du langage comme écriture – « font » à la philosophie et à son idéal phonocentrique. (Derrida, 1967 : 19). Il demeure que le litige quant au statut de l'archive philosophique est ce qui distingue radicalement la démarche du grammatologue de celle de Foucault.

figure de fondateur·rice de discursivité, semble indiquer une voie de compréhension de son propre travail. Cela pourrait peut-être expliquer le statut d'ébauche de cette recherche, qui ne semble avoir jamais été poussée plus loin, même si Foucault va bel et bien définir certains champs de recherches ouverts par ce type d'analyse. Il s'agit maintenant pour nous d'exposer ces avenues.

Les avenues ouvertes par l'analyse de la fonction-auteur

Foucault conclut la conférence en suggérant quelques pistes sur les questions ouvertes par un tel type d'analyse. Il propose d'abord que ce type d'analyse permette d'envisager une « typologie des discours », des formes du discours, par-delà la simple analyse des formes grammaticales et rhétoriques : bref, former de nouvelles métacatégories qui seraient à même de caractériser différents ensembles discursifs (comme on l'a vu, on peut d'ores et déjà distinguer les discours à auteur des discours anonymes). Un peu à la manière de l'encyclopédie de Borges, citée dans l'incipit *Des mots et des choses*, il s'agit d'envisager de nouvelles formes de catégorisations adaptées à l'*épistémè* qui s'annonce et dont on peine encore à définir les contours.

Ensuite, le problème de l'auteur constitue une forme d'« introduction à l'analyse historique des discours [dans leurs] modes de circulation, de valorisation, d'attribution, d'appropriation » et autres, qui varient de culture en culture (synchroniquement) et au sein d'une culture (diachroniquement) (Foucault, 1969 : 1278). En ce sens, la réflexion de Foucault, loin d'en rester à une dés-historicisation structuraliste, souligne les luttes historiques qui déterminent les rapports entre production et identité. Derrière cette question se cache la mise en lumière des effets de pouvoirs « éditoriaux » ou de ce qu'on pourrait appeler des institutions de contrôle des médiations ; pour n'en donner qu'un exemple, l'Inquisition et son *Index Librorum Prohibitorum*. En effet, comme ailleurs dans son œuvre, Foucault vise à restituer l'étrangeté des pratiques sociales et des modes de liaison entre subjectivité et vérité. S'interroger sur les modes de valorisation et de circulation des textes permettrait de remettre en cause la constitution du canon traditionnel tel qu'il fonctionne encore

aujourd'hui. Pour ne prendre qu'un exemple, on peut penser au *Certificat des oeuvres marquantes*, offert à l'Université Laval, dans lequel on définit les textes marquant par le simple fait que la tradition les a admis comme tels, sans s'interroger sur les jeux de pouvoirs (éditoriaux, notamment) qui président à la détermination du canon. On peut ainsi envisager de nouvelles catégorisations historiques qui prennent la mesure de certains effets a posteriori orientant les pratiques de lecture et d'écriture aujourd'hui. Rappelons simplement que le terme de « métaphysique » n'est pas d'Aristote, mais d'Andronicos de Rhodes, qui classant les œuvres du Stagirite, dénomma les textes suivant la physique de « méta-physique » (τὰ μετὰ τὰ φυσικα). Ce « malentendu » (si ce terme est adéquat), va pourtant infléchir l'historiographie philosophique jusqu'à nos jours.

Enfin, Foucault affirme qu'une telle analyse pourrait contribuer à « réexaminer les privilèges du sujet », soit à mettre en cause l'*épistémè* philosophique moderne, qui se fonde sur la tradition de l'idéalisme transcendantal. Si l'analyse interne de l'œuvre avait initié ce geste, en niant à l'analyse biographique, psychologique ou sociologique de l'auteur le primat interprétatif, Foucault propose autre chose. Il s'agit pour lui d'assumer cette inversion mentionnée au commencement de ce travail : faire de l'auteur-sujet une fonction du discours plutôt que faire du discours une expression du sujet. Foucault conclut :

> Il s'agit de retourner le problème traditionnel […] comment, selon quelles conditions et sous quelles formes quelque chose comme un sujet peut-il apparaître dans l'ordre des discours ? […] Bref, il s'agit d'ôter au sujet (*ou à son substitut* [je souligne]) son rôle de fondement originaire, et de l'analyser comme une fonction variable et complexe du discours (Foucault, 1969 : 1279).

La conférence se conclut sur un retour au « Qu'importe qui parle » : pourrait-on imaginer de nouveau des discours qui, de leur vie propre (rappelons que dans le *Phèdre*, le *logos* était défini comme un *zôon*, un vivant), circulent, s'installent, produisent des effets, indépendamment d'un auteur ?

Échapper à l'auteur et à l'autorité : mort de l'auteur et anonymat

Il serait judicieux de s'interroger sur la postérité d'un tel travail aujourd'hui. Force est de constater que la mort de l'auteur, comme celle de l'« Homme », est encore chose à venir. Nous voudrions proposer l'hypothèse selon laquelle cette non-disparition n'est pas sans rapport avec l'annonce de la mort de l'auteur. En effet, il semble que, comme pour la mort de Dieu, l'annonce de la mort de l'auteur a contribué à le maintenir dans une vie-après-la-mort. L'analyse proposée par Foucault permet malgré tout d'éclairer certaines pratiques dans le champ littéraire et politique contemporain. Et il semble admis de croire qu'à l'époque où toutes et tous deviennent des auteurs par le biais de l'identité numérique et digitale (la plupart du temps sans le savoir) – c'est-à-dire à l'époque de la massification et de la concentration des traces informatiques – on peut envisager une pratique pour laquelle l'anonymat et le retrait de la fonction-auteur sont des outils plus cruciaux que jamais. Nous faisons ici référence, entre autres, aux textes anonymes du comité invisible, écrits à plusieurs mains. On sait que pour Foucault, le pouvoir n'est pas un fait, mais une relation. C'est donc uniquement à travers la négociation avec des forces toujours situées dans le champ social que des résistances peuvent émerger : là où il y a pouvoir, il y a résistance et donc, critique. Il faut alors s'en référer au texte « Qu'est-ce que la critique ? » pour tenter de comprendre en quoi Foucault développe un concept de résistance intimement lié à l'activité critique. La critique doit ici être entendue comme la volonté de choisir son autorité : c'est « l'art de ne pas être tellement gouverné » (Foucault, 2015 : 37). Si Foucault s'intéresse à la question de l'auteur, c'est que celle-ci recèle un problème plus fondamental dans son itinéraire intellectuel, dont le centre se situe, comme le propose Frédéric Gros, dans le rapport entre subjectivité, vérité et pouvoir (Gros, 2002). La rupture dans le rapport auteur-œuvre que Foucault met au jour est donc indissociable d'une réflexion sur les pouvoirs éditoriaux qui encadrent les productions intellectuelles et, plus particulièrement, la production de connaissances.

Médiation numérique

L'annonce d'une nouvelle configuration du discours par Foucault, celle où l'auteur disparaît, doit être nuancée. Il semble qu'aujourd'hui, c'est-à-dire à l'époque de la mondialisation des flux, rendue possible par la prolifération des systèmes informatiques, le rapport entre œuvres et auteurs se soit complexifié. Si on s'éloigne quelque peu de la thématique « littéraire » que Foucault a abordée, on peut proposer quelques considérations sur cette nouvelle configuration du discours. D'une part, un ensemble complexe d'appareils automatiques accomplit la prophétie annoncée par Foucault d'une circulation autonome des discours : les algorithmes sont en effet des machines de lecture-écriture qui fonctionnent dans une relative autonomie par rapport à leurs « scripteurs » (qu'il s'agisse des programmateurs ou des usagers du réseau). On trouve d'ailleurs un exemple frappant de ce phénomène dans les « *robots-traders* » qui opèrent à des vitesses fulgurantes, de telle sorte que leurs homologues humains se trouvent parfois dans l'incapacité de prévoir leurs « coups » (Joly, 2013). D'autre part, les réseaux sociaux (et en tête Facebook et autres) permettent un archivage maximal de l'activité informatique et, dans une situation pandémique, de l'activité sociale des individus dans sa quasi-totalité. Cet archivage fonctionne comme un gigantesque système d'assignation (au sens de « signature » contrainte) : chacun·e intervient sur les publications en son nom. En effet, même lorsqu'un individu fait le choix de fournir un pseudonyme, il demeure que les « métadonnées » qui accompagnent chacun de ses « gestes » numériques conservent la trace de sa localisation, de son temps d'activité, de ses recherches, etc. Ainsi, certaines études sur le rapport entre activité numérique et connaissance de soi vont jusqu'à affirmer que les jugements faits par des machines sont plus exacts que ceux faits par des proches (Youyou, Kosinski et Stillwelli, 2020). Il va sans dire que cette gigantesque machine archivistique ne demeure pas un savoir sans application : la connaissance des habitudes et des inclinations individuelles permet aux annonceurs de produire un système de « publicité ciblée » qui oriente subrepticement les comportements de chacun·e, par la suggestion personnalisée, notamment.

Politique de l'anonymat

Dans le contexte qui nous intéresse, à savoir celui du rapport entre auteur et autorité, la pertinence d'une stratégie de l'anonymat peut aisément être reconnue : négocier avec un pouvoir éditorial et archivistique, celui des quasi-États du numérique, les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) suppose qu'on se dote d'un moyen de « désassujetissement dans le jeu de ce qu'on pourrait appeler, d'un mot, la politique de la vérité » (Youyou et al., 2020 : 39). Ce « jeu de la vérité », c'est l'*épistémè* contemporaine – pour ne pas dire postmoderne – en tant qu'elle cerne, définit et impose un cadre où l'identité de chacun·e se compose comme un faisceau de traces et où toute production, même celles qui semblent en apparence anonymes (par exemple un compte Facebook avec un faux nom), doivent être signée, afin d'imposer la responsabilité à chacun·e. Les sociétés de surveillance exigent ainsi une reconfiguration des pratiques militantes, qui se voient forcées de réviser leur rapport à la visibilité : ne pas signer devient une des modalités de la résistance.

Dans son essai intitulé *Foucault anonymat*, Erik Bordeleau propose une interprétation de la *praxis* foucaldienne qui place cette politique de l'anonymat au centre de sa réflexion (2012). L'anonymat est selon lui au centre des pratiques militantes à l'ère du numérique, c'est-à-dire lorsque les sociétés deviennent sociétés de surveillance. Se référant à la place grandissante des cyberattaques dans l'actualité politique, Bordeleau affirme que l'œuvre de Foucault offre un outil théorique et pratique privilégié pour penser ces nouvelles formes de mobilisation dont la condition de possibilité est l'anonymat. En effet, il relève que Foucault, à travers sa réflexion sur les mutations de l'*épistémè* (qui, rappelons-le, est aussi bien le cadre des pratiques de savoir que de pouvoir), avait ouvert une réflexion sur les rapports entre dispositifs techniques et formes de pouvoirs. L'analyse du panoptique de Bentham, dans *Surveiller et punir*, offrait déjà des pistes pour réfléchir le rapport entre visibilité et pouvoir : le pouvoir de cet appareil architectural est en effet celui de contraindre par le simple fait de rendre « visible ». Dans ce dispositif, c'est la possibilité même d'être vu·e, qu'il y ait surveillance ou non, qui produit l'effet de pouvoir. Il va sans dire que la multiplication et la diffusion des appareils numériques – « panoptiques de poches » pourrait-on dire – a pour effet

de démultiplier les lieux de visibilité, annulant ainsi la division entre les espaces de production, publics (lieux primaires de la surveillance et de la discipline), et les espaces de loisir, privés (autrefois investis par d'autres formes de pouvoir qui reposaient moins sur le fait de « rendre visible » que sur le fait d'assurer une conformité avec une loi, intérieure ou extérieure : par exemple, le pouvoir du père, du prêtre, etc.).

On peut s'interroger sur la fécondité d'une telle pratique. En effet, comme le note Bordeleau, beaucoup ont critiqué Foucault en affirmant que l'absence de propositions politiques positives conduisait à un « nihilisme » ou à une démobilisation, que « ses descriptions pessimistes d'un pouvoir omniprésent réduiraient à néant les possibilités et les espoirs de résistances » (2012 : 27). Or, si on analyse le régime de pouvoir actuel, force est de constater que son emprise vise justement à individualiser au maximum. Il semble donc que la pratique de l'anonymat soit une réponse *in situ*, à un pouvoir qui enferme dans « l'intériorité privée » (Bordeleau, 2012 : 42). Ainsi, loin d'abandonner la pratique politique au profit des débats d'idées, Foucault récuse l'opposition persistante entre théorie et pratique, entre pratique discursive et pratique politique, au profit d'une « politisation radicale de l'enjeu énonciatif » (Bordeleau, 2012 : 56). C'est là que Foucault se distance du structuralisme méthodologique : il s'agit moins d'effacer le sujet comme tel que de comprendre l'anonymat comme une nouvelle forme de subjectivation répondant à un nouveau régime de pouvoir et de vérité (Bordeleau, 2012 : 85-87, 93).

Bref, on peut tracer un trait qui unit les travaux « théoriques » de Foucault et les formes de politisation contemporaines telles qu'elles s'engagent nécessairement dans une confrontation stratégique avec les pouvoirs éditoriaux du numérique. Sans prétendre avoir épuisé les enjeux entourant cette relation savoir-pouvoir, le présent article avait pour but d'éclairer cette continuité discrète qui traverse l'œuvre de Foucault.

Bibliographie

BORDELEAU, Erik. (2012). *Foucault anonymat*. Le Quartanier.

DERRIDA, Jacques. (1967). *De la grammatologie*. Éditions de Minuit.

DERRIDA, Jacques. (1978). *Éperons, les styles de Nietzsche*. Flammarion.

FOUCAULT, Michel. (1969). « Qu'est-ce qu'un auteur ? ». Dans *Œuvres II*. La Pléiade.

FOUCAULT, Michel. (1964). La folie, l'absence d'œuvre. *La Table ronde, 196*, 11-21.

FOUCAULT, Michel. (2015). *Qu'est-ce que la critique ? suivi de La culture de soi*. Vrin.

GROS, Frédéric. (2002). *Foucault, le courage de la vérité*. Presses universitaires de France.

HUSSERL, Edmond. (1991). *Méditations cartésiennes*. Presses universitaires de France.

JOLY, Caroline. (2013). *Le high frequency trading l'intelligence artificielle au service de la spéculation boursière*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Brochure-HFT-WEB-02.pdf

RUSSELL, Bertrand. (1989). *Écrits de logique philosophique*. Presses universitaires de France.

YOUYOU, Wu, KOSINSKI, Michal & STILLWELL, David. (2015). Computer-based personality judgments are more accurate than those made by humans. *Psychological and cognitive sciences, 112*(4) : 1036-1040.